



Document consultable dans Médi@m

Date :

26/03/2003

Domaine(s) :

Ets sanitaires et médico-sociaux

Nouveau	<input checked="" type="checkbox"/>
Modificatif	<input type="checkbox"/>
Complémentaire	<input type="checkbox"/>
Suivi	<input type="checkbox"/>

Objet :

Convention nationale thermale

Liens :

Plan de classement :

25203

Emetteurs :

DRM

Pièces jointes : 1

à Mesdames et Messieurs les

- | | | | |
|--|---|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Directeurs | <input checked="" type="checkbox"/> CPAM | <input checked="" type="checkbox"/> CRAM | <input checked="" type="checkbox"/> URCAM |
| | <input checked="" type="checkbox"/> UGECAM | <input checked="" type="checkbox"/> CGSS | <input type="checkbox"/> CTI |
| <input checked="" type="checkbox"/> Agents Comptables | | | |
| <input type="checkbox"/> Médecins Conseils | <input type="checkbox"/> Régionaux | <input type="checkbox"/> Chef de service | |
| | <input type="checkbox"/> Médecin Chef de la Réunion | | |

Pour information

Résumé :

Dans l'attente de la promulgation par arrêté interministériel de la nouvelle convention nationale thermale, les Caisses continuent à prendre en charge les cures thermales sur la base de la lettre ministérielle du 28 février 2003 ci-jointe.

Mots clés :

La Directrice
des Risques Maladie

Bernadette MOREAU



CIRCULAIRE : 47/2003

Date : 26/03/2003

Objet : Convention nationale thermale

Affaire suivie par Raymonde WARTEL (DRM/DREAM/DAHME) ☎ 01.42.79.31.91

Madame, Monsieur le Directeur,

Dans l'attente de la publication de la nouvelle convention nationale thermale, le Ministre de la Santé autorise, à titre exceptionnel, par lettre du 28 février 2003 ci-jointe, le maintien des effets de la convention nationale thermale de 1997.

Les Caisses sont donc appelées à prendre en charge sur la base de cette autorisation exceptionnelle les frais de soins et de traitement afférents aux cures thermales.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice des Risques Maladie
Bernadette MOREAU